

## **Bienvenue à l'école maternelle**



*L'école maternelle est une école bienveillante.*

*Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.*

*Elle s'appuie sur un principe fondamental :*

*tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser.*

*En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir, de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.*

Bulletin officiel N°2 du 26 mars 2015

## L'école maternelle

L'école maternelle, un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous.

La loi de refondation de l'École crée un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme **première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun**. Ce temps de scolarité obligatoire, établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité. La mission principale de l'école maternelle est de **donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité**.

### L'école maternelle :

- s'adapte aux jeunes enfants
- organise des modalités spécifiques d'apprentissage
- permet aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble

Les enseignements sont organisés en **cinq domaines d'apprentissage** :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde

Cette organisation permet à l'enseignant d'identifier les apprentissages visés et de mettre en œuvre leurs interactions dans la classe. Chacun de ces cinq domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien. Dans la mesure où toute situation pédagogique reste, du point de vue de l'enfant, une situation riche de multiples possibilités d'interprétations et d'actions, elle relève souvent pour l'enseignant de plusieurs domaines d'apprentissage. **Le programme établi, pour chaque domaine d'apprentissage, une définition générale, énonce les objectifs visés et donne des indications pédagogiques de nature à fournir des repères pour organiser la progressivité des apprentissages.**

Votre enfant a déjà appris beaucoup de choses avec vous, et il va continuer à l'école. Il est important qu'il vienne régulièrement pour son adaptation et pour ne pas perdre le fil des apprentissages. Les coupures trop longues seront difficiles à vivre pour lui. L'école va devenir son nouveau rythme. Et la régularité en est la clé.



## Comment préparer la rentrée ?

- ✓ Montrez-lui sa future école, faites le chemin avec lui. Parlez-lui-en régulièrement sans embellir et sans inquiéter.
- ✓ Venez avec votre enfant le jour du rendez-vous et à la réunion d'information/visite de l'école, selon le protocole en vigueur.
- ✓ Parlez beaucoup avec lui de ce qui l'attend (lire des livres avec lui sur le thème de l'école).
- ✓ Habituez votre enfant à se lever à l'heure de l'école, à prendre un petit-déjeuner (car il ne mangera pas avant 11h30, il n'y a pas de collation).
- ✓ Préparez votre enfant à reconnaître ses affaires (les marquer avec lui) : son manteau, ses chaussures...
- ✓ Choisissez un « doudou de l'école » marqué à son nom **qui restera dans la classe.**
- ✓ Expliquez-lui qu'il devra **aller aux toilettes seul donc qu'il devra être propre**, oser demander lorsqu'il en a besoin, qu'il devra se déshabiller, se rhabiller seul et s'essuyer seul. Cela nécessite un entraînement avant la rentrée.
- ✓ Préparez avec lui un sac de change complet qui restera à l'école dans un sac plastique, l'école fournira un sac en tissus décoré par votre enfant. Le change sera utilisé à chaque « accident ». Le sac vous sera rendu à chacune des vacances pour actualisation.
- ✓ Inscrivez-le à la cantine et/ou au centre au service enfance pratique de la Mairie.

### Le jour J

- Accompagnez votre enfant pour son 1<sup>er</sup> jour de classe.
- Le 1<sup>er</sup> jour, vous serez invité dans la classe avec votre enfant.
- Le 2<sup>ème</sup> jour, acceptez que votre enfant pleure. Ses larmes sont l'expression de sa peur face à l'inconnu. Mais sachez que les larmes disparaissent vite une fois les parents partis. Si vous êtes émus (rien de plus normal pour une première rentrée, gardez vos larmes pour plus tard car votre enfant pourrait mal vivre votre souffrance).
- Ne tardez pas dans la classe, expliquez à votre enfant ce que vous allez faire pendant la journée, puis dites-lui au revoir une seule fois. C'est difficile il est vrai, mais sachez que des au revoir qui s'éternisent sont plus douloureux.
- Soyez surtout à l'heure pour venir le chercher, car la plus grande angoisse de l'enfant est qu'on ne vienne pas le chercher.
- Laissez-le vous expliquer ce qu'il a fait de lui-même.
- Et donnez-lui du temps pour s'adapter. Certains enfants ont besoin de plus de temps. Ne vous affolez pas devant les cris, les trépignements ou encore les colères. Nous avons l'habitude de les gérer et nous savons que cela cesse souvent très vite.

## Documents nécessaires à l'école

### La fiche de renseignements

Une fiche de renseignements pré-renseignée vous est distribuée en début d'année. Complétez-la soigneusement, car elle nous est indispensable durant toute l'année scolaire. Pensez à y noter toutes les personnes autorisées à venir chercher votre enfant, hormis vous-même.

Tout changement ou complément d'information devra nous être communiqué et renseigné sur la fiche (changement de numéro de téléphone, nouvelle personne venant chercher l'enfant à l'école).

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) vous donnera également une fiche de renseignement si votre enfant fréquente le service.

### Attestation d'assurance scolaire

L'assurance scolaire couvrant les enfants en responsabilité civile et pour les dommages corporels subis sans tiers responsable est obligatoire pour toutes les sorties qui dépassent les horaires légaux de l'école. À défaut d'une telle assurance, votre enfant ne pourrait pas participer à une sortie dépassant la demi-journée de classe.

**Merci de fournir une attestation d'assurance le plus rapidement possible, à la rentrée.**

## Santé

Aucun médicament ne peut être donné à l'école. Un enfant fiévreux sera de toute façon, mieux au chaud à la maison pour se soigner. Si votre enfant a besoin d'un traitement régulier en raison d'allergies ou autres problèmes de santé, il vous faut le signaler à la directrice qui vous donnera les documents nécessaires à l'élaboration d'un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) qui sera visé par le médecin scolaire. Signaler également si votre enfant a une intolérance ou allergie alimentaire, afin de mieux préparer son accueil à la restauration scolaire et/ou à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), un PAI sera également élaboré. Pensez à vérifier la tête de vos enfants régulièrement, les poux sont souvent présents en classe.

## Horaires et accueil

	Où est votre enfant ?	Avec qui est-il ?
<b>7h30 – 8h20</b>	Accueil du matin	Avec un animateur
<b>8h20 – 11h30</b>	Classe	Avec son enseignant, assisté d'un agent
<b>11h30 – 13h20</b>	Restaurant scolaire	Avec un animateur et l'agent
<b>12h30 – 14h30</b>	Sieste pour les petits	Avec l'agent, puis enseignant dès 13h20
<b>13h20 – 16h30</b>	Classe	Avec son enseignant
<b>16h30 – 18h30</b>	Accueil du soir	Avec un animateur

### L'organisation du rythme scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h20 - 11h30	Ecole	Ecole	/	Ecole	Ecole
13h20 - 16h30	Ecole	Ecole	/	Ecole	Ecole

**Les horaires d'accueil** des élèves sont de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30.

Les PS déjeunant à la maison seront accueillis après la sieste à 14h30.

En dehors de ces horaires, les portes de l'école sont fermées.

**Les retards perturbent** les activités de la classe et angoissent les enfants.

*Sauf en cas d'autorisation préalable sollicitée auprès du directeur de l'école et de l'enseignant concerné, l'élève pourra être refusé en cas de retard.*

**Les sorties ont lieu** à 11h30 et à 16h30. Veillez à respecter les horaires indiqués.

**N.B. : L'école maternelle est devenue obligatoire à la rentrée 2019.**

## Organisation de l'école

Notre école comprend 8 classes, à la rentrée : Petite section pour les enfants nés en 2020, Moyenne section pour les enfants nés en 2019 et Grande section pour les enfants nés en 2018.

Il y a 10 enseignants dans l'école, la directrice est déchargée à 33% (un jour par semaine).

Chaque classe organisera à la rentrée une réunion, afin de vous informer de son fonctionnement et de ses besoins spécifiques. Les dates vous seront communiquées par le biais du cahier de liaison ou de la pochette de correspondance ainsi que dans les différents affichages au sein de l'établissement. Les familles sont vivement invitées à y participer.

Le règlement intérieur sera sur le blog de l'école après son vote au premier conseil d'école.

## La sieste

Pour les enfants faisant la sieste, l'école fournit draps et couverture. Les enfants peuvent apporter leur doudou de l'école, les tétines resteront à la maison.



## Organisation pratique

Seul le matériel nécessaire à l'école et au bien-être de l'enfant est accepté. Tous les objets susceptibles d'être dangereux sont strictement interdits.

**L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de détérioration d'objets précieux.**

**Pour faciliter la vie des enfants et de la collectivité**, les parents veilleront à ce que leur enfant :

- n'ait pas de bonbons ou autres friandises dans les poches,
- n'apporte pas de jouet (pour éviter disputes et jalousie),
- ne porte pas de bijoux,
- ne porte pas d'écharpe,
- soit habillé avec des vêtements pratiques et **marqués à son nom**.

Chaque classe pourra faire des demandes spécifiques à ses besoins. Vous en serez informés par le biais du cahier de liaison ou la pochette de correspondance ou par voie d'affichage.

## Sécurité des enfants, responsabilité des parents

Nous vous rappelons que le Plan Vigipirate est toujours en vigueur, et selon le protocole sanitaire : il est important de respecter les horaires. Les personnes extérieures au personnel de l'école ne doivent pas s'y attarder.

Dans la mesure de vos possibilités, il serait souhaitable que vous veniez chercher les élèves de maternelle en priorité si vous avez un enfant également scolarisé en élémentaire.

## La coopérative scolaire

La coopérative scolaire, affiliée à l'Organisme Central de la Coopération à l'Ecole est alimenté essentiellement par les dons des familles. Une carte vous sera remise deux fois dans l'année.

Elle permet d'améliorer l'univers pédagogique de votre enfant en enrichissant les coins jeux de la classe, les activités de classe et les projets, les bibliothèques de classe et de l'école, les salles de motricité par l'achat de matériel...

Elle prend en charge tout ou une partie des sorties et spectacles proposés aux enfants durant son année scolaire.

Les dons

## Les associations de parents d'élèves

L'école Ensemble est une association indépendante qui a su tisser au fil des années des liens étroits et positifs entre les parents et avec l'ensemble des interlocuteurs de l'école dans l'intérêt des enfants.

Le site internet de l'association est consultable <https://sites.google.com/site/ecolensemble/>

L'association est joignable par mail : [ecolensemble@gmail.com](mailto:ecolensemble@gmail.com)

N'hésitez pas à les contacter pour toutes questions.

## Organisation de la rentrée scolaire 2023

**La rentrée des classes des Petites Sections aura lieu sur plusieurs jours :**

**Lundi 4 septembre : de 8h20 à 9h50 ou 10h00 à 11h30, pas de cantine ni classe l'après-midi.**

**Mardi 5 septembre : de 8h20 à 11h30, pas de cantine ni classe l'après-midi.**

## Calendrier des vacances scolaires 2023/2024

Rentrée des enseignants : vendredi 1er septembre 2023

Rentrée des élèves : **lundi 4 septembre 2023**

	Fin des cours	Reprise des cours
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Samedi 21 octobre	Lundi 6 novembre
<b>Vacances de Noël</b>	Samedi 23 décembre	Mardi 8 janvier
<b>Vacances d'hiver</b>	Samedi 10 février	Lundi 26 février
<b>Vacances de printemps</b>	Samedi 6 avril	Mardi 22 avril

**Les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai 2024**

**Vacances d'été : le 6 juillet 2024**



**BONNE RENTREE A TOUS !**